

FAIRE CARRIERE AVEC LE Diplôme d'État Aide-Soignant

UN DIPLÔME D'ÉTAT EN 1 AN

DEAS - Niveau 4 - RNCP 35830



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du diplôme d'État d'Aide-Soignant sera en capacité de :

- **Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale**, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- **Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne**, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- **Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge** de la vie pour adapter sa prise en soins.
- **Mettre en œuvre des soins adaptés** à l'état clinique de la personne.
- **Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements** en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

2 VOIES POSSIBLES POUR LE DEAS

Formation initiale

- **Formation sur 11 mois** de septembre à juillet ;
- **Formation payante** prise en charge par la région Ile de France sous conditions ;
- **Avoir plus de 17 ans** au moment de l'entrée en formation ;
- Etre admis à la sélection ;
- Règlement financier joint au dossier d'inscription à la sélection ;
- Devis à demander par mail.

Formation en apprentissage

Formation **gratuite** et **rémunérée** de 18 mois de septembre à février :

Age de l'apprenti	Rémunération en % du SMIC	
	1ère année	2ème année
18-20 ans	43%	51%
21-25 ans	53%	61%
26 ans et +	100%	100%

- Avoir **plus de 17 ans** et **moins de 30 ans** au moment de l'entrée en formation (sauf RQTH) ;
- Etre admis à la sélection ;
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Aucun diplôme requis pour s'inscrire à la sélection.



Mise à jour du 01/07/2024

Scannez !

Contact en situation de handicap, statut RQTH : se rapprocher de l'IFAP, IFAS : contact.ifasifap@cloriviere.paris



Admission DEAS :

Sélection sur dossier et entretien :

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiels titrés) DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT.

LA FORMATION



5 blocs de compétences comprenant 10 modules (*) de 22 semaines

Base de 35 heures hebdomadaires - Calendrier en ligne et téléchargeable

- 1 Accompagnement et soins de la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ;
- 2 Evaluation de l'état clinique** et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ;
- 3 Information et accompagnement** des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- 4 Entretien de l'environnement** immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ;
- 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations** liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Dispense de certains modules pour les titulaires du BAC pro ASSP ou du BAC pro SAPAT

LES STAGES

- **3 stages* de 5 semaines** et **1 stage dit d'intégration de 7 semaines** : effectués en milieu hospitalier et extrahospitalier sur une durée de 22 semaines (sur la base de 35h/semaine).
- Dispense de certains stages pour les titulaires du BAC pro ASSP ou du BAC pro SAPAT

*Arrêté du 10 juin 2021 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAS ; sous réserve de modification des textes légaux et des dispositifs régionaux

LA VALIDATION DE LA FORMATION

Évaluation continue et modulaire tout au long de la formation

- Validation des compétences théoriques et validation des compétences en milieu professionnel ;
- Études de situations et pratiques simulées en IFAS ;
- Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat **d'Aide Soignant**, niveau 4, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES :

Il pourra exercer le métier d'Aide-soignant au sein des services hospitaliers, des cliniques, des services de soins à domicile, des E.H.P.A.D et des maisons de retraite.

Les passerelles :

Par la formation professionnelle continue, l'aide-soignant peut s'orienter vers d'autres formations paramédicales (infirmier, auxiliaire de puériculture...)



NOUS CONTACTER

INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur

119 boulevard Diderot

75012 PARIS

Métro 1.2.6.8.9 | RER A - arrêt Nation

01 47 83 68 44

www.cloriviere.paris

contact.ifasifap@cloriviere.paris

Réponse en moins de 48h

Numéro d'activité : 117 555 263 75



Scannez !